

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 13**

Nombre de votants : 16

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 12 JUILLET 2023 à 18heures30

L'an deux mil vingt-trois, le douze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Juillet 2023

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, DOURTHE Jean-Michel

Absents ayant donné procuration : Sandrine CASINI ayant donné procuration à Jean-Louis DARRIEUTORT, Jean-Paul DARSAUT ayant donné procuration à Didier LARTIGUE, Maritxu MARTIN ayant donné pouvoir à Marie-Christine CAZENAVE

Secrétaire : Marie-Hélène DELARUE

Excusés : Benjamin BARROUILLET, Patrick BENETEAU

Absent : Maylis MIRAMON

ORDRE DU JOUR :

Visite de la maison paramédicale et du local kiné

- 1) Délibération portant création d'un emploi d'agent de maîtrise
- 2) Délibération portant proposition du programme d'assiettes des coupes 2024 présentée par l'ONF
- 3) Délibération portant attribution d'une subvention communale à l'association Club Espoir et Amitié
- 4) Présentation du projet de la maison Bourlon et de l'extension de la maison paramédicale
- 5) Questions diverses
- 6)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les procès-verbaux des séances du 09 Juin 2023

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20230712_01DEL : Délibération création d'un emploi d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'inscription au titre de la promotion interne 2023 d'un agent du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 01 Septembre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 Mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps complet, Section I,

Après discussion, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

• **DÉCIDE** de créer un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 01 Septembre 2023

• **DIT** que ces modifications seront portées au tableau des effectifs

• **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont prévus au budget de l'exercice 2023

• **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°20230712_02DEL : Délibération portant proposition du programme d'assiettes des coupes 2024 présentée par l'ONF

Conformément à la proposition d'assiettes des coupes de l'année 2024 présentée par l'Office National des Forêts,

Après discussion, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

• **APPROUVE** la proposition du programme d'assiettes des coupes 2024 annexée à la présente délibération

Délibération n°20230712_03DEL : Délibération portant attribution d'une subvention communale à l'association Club Espoir et Amitié

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention transmise par l'association « Club Espoir et Amitié ».

Il laisse donc la parole à Monsieur BARROUILLET Cédric en charge de cette commission vie associative.

Monsieur BARROUILLET Cédric propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention communale à l'association Club Espoir et Amitié comme suit :

Association	Montant
Club Espoir et Amitié	500 €
TOTAL	500 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

• **APPROUVE** l'attribution de la subvention à l'association Club Espoir et Amitié pour un montant de 500 €

• **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 – chapitre 65 – article 6574

INFORMATIONS DIVERSES

Personnel : Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un agent saisonnier par le biais de l'agence d'intérim PROMAN au service technique pour une durée de 3 semaines afin de réaliser des travaux à l'école et à l'église.

Associations : Monsieur Cédric BARROUILLET donne lecture des comptes rendus des assemblées générales du mois de juin des associations. Il signale que les résultats des lotos de 2023 sont très positifs.

Monsieur Patrick BEEUWSAERT et Monsieur Philippe CABANNES rapportent que l'ACCA a nettoyé toutes les tables de la salle du Caloy.

Projet autisme : Monsieur Didier LARTIGUE présente le projet de Gascogne architecture concernant la maison Bourlon. La partie existante de la maison serait réhabilitée en partie commune. Un agrandissement est proposé côté route avec la création de quatre studios individuels de 18 m² et la possibilité de faire deux studios supplémentaires. Ce projet sera présenté à l'AGEEI et au conseil départemental. Le coût estimé des travaux est de 672 000 euros, financé en partie par le Conseil Départemental et l'association AGEEI.

Madame Élodie DUDON signale que les formations autisme proposée par le Conseil Départemental ont été repoussées tant que le projet n'a pas évolué.

Maison paramédicale : Les travaux sont terminés. Madame Léonie MASSON, ostéopathe occupe un cabinet depuis le 01 Juillet 2023.

La psychologue démarrera son activité à compter du 01 Septembre 2023.

Monsieur le Maire indique que Gascogne Architecture a travaillé sur un projet d'extension de ce bâtiment afin de créer un cabinet supplémentaire pour la sage-femme.

Hôtel bar restaurant « La Terrasse » : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les propriétaires des murs, un agent immobilier et les conseillers départementaux sur le devenir de ce commerce.

Marché nocturne : Le marché nocturne aura lieu le vendredi 15 Septembre 2023.

Mayade du 1^{er} mai : Le conseil municipal souhaite remercier le Comité des Fêtes pour la pose d'un pin le 1^{er} mai 2023. Monsieur le Maire propose aux élus présents de réfléchir à une date.

La secrétaire de séance,

Marie-Hélène DELARUE

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT